

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 25 avril 2023		
<p><b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b></p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 11</p> <p>VOTANTS : 12</p> <p>QUORUM GEMAPI : 10</p>	<p><b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, YANN JACCAZ, PHILIPPE ROISINE ET PHILIPPE PRUD'HOMME</p> <p><b>EXCUSES :</b> RAPHAEL THEVENON, GHISLAINE JOLY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRE BESSY, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI</p> <p><b>POUVOIRS :</b> CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO</p>	<p><b>VOTES :</b></p> <p>POUR : 12</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENCES : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION : 18/04/2023</p>	<p><b>ABSENTS :</b> FRANCK PACCARD</p> <p><b>CARTE GEMAPI :</b> PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE</p>	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE  
Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO  
Délibération n°23-27

**Objet : GEMAPI – Travaux de réhabilitation de la décharge bordant le Nant des Essertets à Praz-sur-Arly, demande de subventions**

**Considérant** le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6.2, portant sur les études pré opérationnelles relatives au ralentissement des écoulements de l'Arly amont, le contexte de l'opération est rappelé.

L'étude diagnostic et restauration de l'ancienne décharge en rive droite du Nant des Essertets a préconisé la réhabilitation du site par enlèvement des déchets présents sur le talus.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Travaux de réhabilitation de la décharge des Essertets <i>Section d'investissement</i>		25 000 €
<b>Total</b>		<b>25 000 €</b>
RECETTES		
Etat – FPRNM	50 %	12 500 €
Département de la Haute-Savoie - CTENS	30 %	7 500 €
SMBVA - autofinancement	20 %	5 000 €
<b>Total</b>		<b>25 000 €</b>

